

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-09

REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES

Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement propose la réforme et l'aliénation des véhicules suivants :

- Rotofaucheuse (ROT 177.82D) de marque Rousseau, mise en service le 20 juin 1990, vendue en l'état.
- Débroussailleuse (DV 136.782D) de marque Rousseau, mise en service en avril 1995, vendue en l'état.
- Tracteur Renault 9565 HC 82 mis en circulation le 10 septembre 1979, équipé d'un châssis pour chargeur Fauchaux F36, vendu en l'état.
- Tracteur Renault 1309 HE 82 dont le moteur est hors service.
- Renault Express 159 JV 82, mis en circulation le 19 août 1999, vendu en l'état.
- Camion benne Renault, 697 HK 82, mis en circulation le 11 avril 1983, vendu en l'état.

En conséquence, je vous propose de prononcer la réforme de ces véhicules et de procéder à leur aliénation selon les termes du présent rapport.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-09

REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prononce la réforme des véhicules suivants des Services techniques et de l'Aménagement et décide de procéder à leur aliénation selon les termes suivants :
- Rotofaucheuse (ROT 177.82D) de marque Rousseau, mise en service le 20 juin 1990, vendue en l'état,
- Débroussailleuse (DV 136.782D) de marque Rousseau, mise en service en avril 1995, vendue en l'état,
- Tracteur Renault 9565 HC 82 mis en circulation le 10 septembre 1979, équipé d'un châssis pour chargeur Fauchaux F36, vendu en l'état,
- Tracteur Renault 1309 HE 82 dont le moteur est hors service,
- Renault Express 159 JV 82, mis en circulation le 19 août 1999, vendu en l'état,
- Camion benne Renault, 697 HK 82, mis en circulation le 11 avril 1983, vendu en l'état.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,